



### Relevé d'échanges

## Réunion « Contours de la Commission Vie intime, affective et sexuelle des personnes en situation de handicap »

Jeudi 3 mars 2022 (en visioconférence)

### Participants-es (5) :

**Mme BRAILLARD Marie**, Directrice MAS Monique Mèze de Courcouronnes, Groupe SOS

**Mme COMETS Judith**, Responsable du centre de formation, ARCAT Groupe SOS

**M. DERCHE Nicolas**, Directeur régional, ARCAT Groupe SOS

**M. PEDOWSKA Denis**, Coordinateur administratif, COREVIH IDF Est

**Mme SARKIS Anastasia**, Chargée de mission santé publique, COREVIH IDF Est

---

### Objectif de la réunion :

- Définir les contours de la Commission « Vie intime, affective et sexuelle des personnes en situation de handicap » : rôle du COREVIH, personnes à mobiliser, axes de travail ;
- Définir de premiers axes de travail pour une future feuille de route.

---

Suite à la proposition faite par le COREVIH IDF Est de créer un groupe de travail dédié à la santé sexuelle des personnes en situation de handicap (psychique ou moteur) et validée par le Bureau le 17/02/2022, une première réunion s'est tenue afin d'en définir les contours, modalités et objectifs.

La mise en place d'une telle Commission aura d'abord pour vocation de croiser les champs d'expertise en matière de santé sexuelle et de handicap en rassemblant des acteurs des deux domaines et ainsi de fédérer d'autres institutions et acteurs que ceux du monde du handicap autour des questions de la vie intime, affective et sexuelle des personnes en situation de handicap.

Essayer de mettre à profit l'expertise du COREVIH dans le champ de la santé sexuelle afin de donner de la visibilité au sujet auprès des acteurs du milieu.

Il sera important de veiller à accorder une place à la parole des personnes concernées.

Dans un second temps, voir comment la Commission peut mettre en œuvre des actions de plaidoyer. Notamment en lien ou non avec celui du Groupe SOS (voir la tribune « Pour la création d'un service d'accompagnement sensuel et sexuel des personnes en situation de handicap », Libération, 14/02/2022).

### Pour commencer :

- Faire une cartographie de l'existant et chercher quelles pourraient être les personnes ressources pour les échanges et travaux à venir de la Commission ;

- Identifier quels pourraient être les participants et organiser une rencontre pour évaluer le positionnement de chacun ;
- Faire une synthèse des positions prises sur le sujet et voir comment pourrait se positionner le COREVIH.

Action à initier d'ici la prochaine réunion du groupe de travail : identifier et solliciter les contacts à inviter dans la réflexion et les débuts de la Commission (voir avec l'ARS, SPF et les associations investies en santé sexuelle ou auprès de personnes en situation de handicap ou de TDS par exemple).

**Date de la prochaine réunion :**  
**Lundi 11 avril 2022 à 10h30 (en visioconférence)**

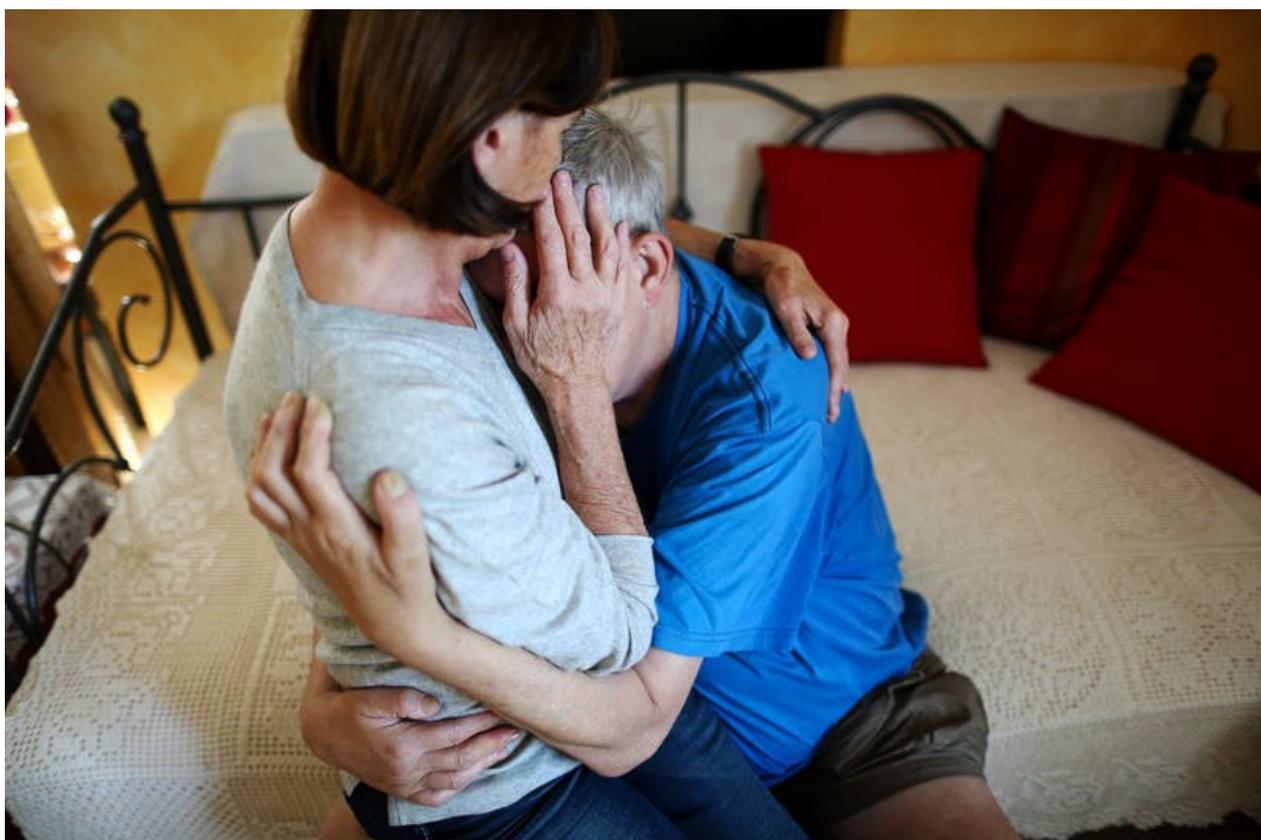
TRIBUNE

# Pour la création d'un service d'accompagnement sensuel et sexuel des personnes en situation de handicap

Article réservé aux abonnés

Le handicap au quotidien dossier

Deux responsables associatifs demandent de clarifier au plus vite la loi et de lancer des expérimentations pour permettre l'accès à ce besoin fondamental.



En 2014, en Bavière, des prostituées formées offrent aux personnes en situation de handicap une vie intime. (David Ebener/picture alliance / dpa)

par Alexandra Barrier, Directrice générale du groupe SOS, déléguée au handicap. et Patrice Tripoteau, Directeur général adjoint Actions associatives et politiques d'inclusion – APF France handicap

Publié le 14 février 2022 à 14h26

publié le 14 février 2022 à 14h20

La France compte 12 millions de personnes en situation de handicap qui font l'objet de préjugés et vivent régulièrement des situations discriminantes. Elles doivent trop souvent se battre pour faire reconnaître leurs droits fondamentaux, par essence inaliénables. En tant que associations accompagnant des personnes en situation de handicap, nous mesurons quotidiennement l'ampleur du chemin à parcourir pour qu'elles puissent jouir de leur pleine citoyenneté. Certes, depuis la loi du 11 février 2005, elles ont acquis un droit à la compensation des conséquences de leur handicap. Mais cette avancée indiscutable est fragilisée lorsqu'il est question du droit des personnes en situation de handicap d'[accéder à une vie intime, affective et sexuelle](#). Nous sommes chaque jour témoins du fait que pour beaucoup, celle-ci n'est pas seulement restreinte, difficile, ou rare, elle est tout simplement inaccessible. Comment accepter que nos concitoyens en situation de handicap ne puissent pas accéder à ce besoin fondamental ?

Face à cette discrimination, nous nous sommes depuis de nombreuses années engagés en sensibilisant les professionnels de nos associations à cette question et en leur proposant des formations. C'est un premier pas vers l'effectivité d'une vie intime, affective et sexuelle des personnes en situation de handicap que nous accompagnons, mais c'est insuffisant. Depuis de nombreuses années, ce constat souffre d'une approche expéditive et dogmatique, et de l'absence d'une législation en adéquation avec la santé sexuelle.

Pour autant nous saluons la [circulaire du 5 juillet 2021](#) signée par la secrétaire d'Etat des Personnes handicapées, qui réaffirme l'impérieuse nécessité de permettre l'accès à une vie affective, relationnelle, intime et sexuelle pour les personnes en situation de handicap. Ces droits doivent être garantis aux personnes accompagnées dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux. Cette circulaire préconise, à juste titre, un certain nombre d'actions à mener. De même, nous apportons

notre soutien au développement de centres ressources régionaux «vie intime, affective, sexuelle et de soutien à la parentalité des personnes en situation de handicap» initié suite au [Comité interministériel du handicap \(CIH\)](#) du [3 décembre 2019](#).

## **La responsabilité du politique et du législatif**

Par ailleurs, le Comité consultatif national d'éthique (CCNE) saisi de cette question par le gouvernement, a plaidé, le 13 juillet 2021, en faveur d'une politique de nature à favoriser un droit d'accès à la vie intime affective et sexuelle des personnes en situation de handicap. Nos équipes ont d'ores et déjà lancé la transformation de leur offre de service au sein des établissements pour une transition inclusive. Ainsi, les chambres d'un lieu de vie deviennent de véritables domiciles pour respecter l'intimité des personnes et leur vie privée tel que l'exige la Convention internationale des droits des personnes handicapées (CIDPH). Nous devons aussi avancer sur le sujet de l'accès à l'assistance sexuelle des personnes en situation de handicap qui le souhaitent, dans le cadre d'un service d'accompagnement de professionnels spécifiquement formés à cet effet, encadrés par une réflexion éthique, loin des amalgames véhiculés par certains protagonistes du débat.

Sur cette question, le comité souligne, en outre, s'agissant des personnes empêchées physiquement d'accéder à des relations sexuelles, que si *«la recherche de solution de nature à permettre un droit effectif d'accès à une vie sexuelle ne soulève pas de question éthique en soi»*, elle soulève une difficulté en ce qu'elle viendrait *«modifier le cadre législatif relatif à la prostitution et aux principes qui s'y réfèrent, auquel le CCNE est également particulièrement attaché»*, renvoyant cette question à la responsabilité du politique et du législatif. Nous pensons qu'il est grand temps de sortir cette problématique de l'ornière dans laquelle elle s'est enlisée. De fait nous demandons au gouvernement de lancer, sans plus attendre,

*l'ouverture de services encadrés d'accompagnement sexuel et*

l'expérimentation de services encadrés et d'accompagnement sensoriel et sexuel et, en parallèle, d'élaborer un cadre législatif susceptible de permettre l'accès effectif à la vie affective et sexuelle des personnes en situation de handicap. C'est une question de dignité humaine.